

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 04

Séance du 14 avril 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**PARTICIPATION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES LANCE
PAR LE SYMIELECVAR
EN TANT QUE
COORDONNATEUR POUR
L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTALUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la suppression des Tarifs de Vente Régulés d'électricité programmée au 31 décembre 2015 pour les locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarifs «jaune» et tarifs «vert»).

Au 1^{er} janvier 2016, la Commune devra donc avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de son choix pour les sites concernés par cette disposition.

Dans ce cadre, le regroupement des collectivités territoriales acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui non seulement leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais assure également une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a consulté l'ensemble des communes adhérentes en vue de connaître leurs intentions en la matière, et si elles comptaient profiter de la mise en place d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

La commune a répondu favorablement à cette enquête.

Afin de préparer le futur marché de fournitures, il est nécessaire que la commune adhère au groupement de commandes sur la base de la convention de groupement qui fixe les droits et devoirs de chacune des parties et jointe à la présente délibération.

Une fois que le SYMIELECVAR aura recueilli l'ensemble des délibérations des membres souhaitant participer, la convention détaillant en annexe la liste des membres, sera signée par Monsieur le Maire ou son représentant et par Monsieur le Président du SYMIELECVAR.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale :

- d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Saint Cyr sur mer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- d'adopter la convention de groupement jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Accepte le principe d'adhésion de la Commune de Saint Cyr sur mer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,

Adopte la convention de groupement jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY